



Séparation / colocation

Par JulieCailliot

Bonjour,

Très belle et heureuse année à vous tous !

Alors voilà, je me suis séparée de mon compagnon depuis plus d'un an et en attendant la vente de notre maison, je me suis installée avec ma fille dans une dépendance de 60m² face à la maison principale où vit mon ex compagnon qui elle mesure 147m². Je paye depuis tous ces mois les mêmes charges que lui en eau, électricité, etc? car nous avons un compte commun que nous alimentons à parts égales depuis l'achat de la maison et ce pour payer les factures.

Ma question est de savoir si je peux désormais payer mes factures au prorata des mètres carrés tout en sachant que la dépendance n'a ni compteur, ni relevé d'eau indépendant. Il me faudrait demander une simulation de consommation aux différents services.

Merci infiniment pour votre aide.

Julie

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pourriez en effet définir avec votre indivisaire (pas colocataire) une convention d'indivision pour vous répartir les charges.

Toutefois puisque la propriété est en vente, est-ce raisonnable ? (ce n'est pas gratuit).

Concentrez vous plutôt pour vendre plus vite et aussi résilier ce compte joint qui n'a plus de sens et peut présenter un risque de découvert + fichage + agios + etc.

NB : Si la maison est en vente depuis plus d'un an, c'est que le prix est surévalué.

Méfiez vous : plus ça dure, plus c'est dur.